

proportion varie d'environ 1 p. 100 en Colombie-Britannique à 58 p. 100 à Terre-Neuve. L'enseignement est une œuvre difficile, technique, qui exige de ceux qui s'y livrent, une instruction très poussée. L'enseignement est une carrière, une profession pour la majorité des instituteurs compétents; toutefois, les qualités requises pour y entrer ne sont pas de nature à assurer le statut professionnel au groupe.

Vers 1965, le Canada aura besoin de 38,000 classes de plus entraînant une dépense d'environ 900 millions de dollars et un accroissement annuel de 125 millions de dollars au compte des traitements des instituteurs. Les biens immobiliers ne peuvent plus soutenir le lourd fardeau actuel des frais scolaires. Il faut moderniser nos méthodes de financement de l'enseignement si nous voulons continuer de bâtir des écoles modernes et de verser aux instituteurs des traitements proportionnés à leurs responsabilités. Les normes de notre enseignement ne sont pas assez élevées du point de vue national. Tous les députés ont entendu le représentant de Saint-Jean-Est (M. McGrath) nous parler des normes d'enseignement dans sa province. Notre pays n'a pas de meilleur valeur que ses enfants. Nous devons reconnaître qu'ils ont droit à une instruction suffisante et leur rendre cette instruction financièrement accessible.

L'enseignement est et doit demeurer la responsabilité des provinces. Une leçon se dégage pourtant de ces satellites faits de main d'homme qui croisent au-dessus de nos têtes: nous devons mettre nos ressources humaines en valeur par l'enseignement aussi bien que nos ressources matérielles par l'exploitation. Les provinces affectent actuellement une partie des subventions fédérales à l'enseignement. Toutefois, précisons qu'une province peut s'en servir comme elle juge bon, car c'est son droit. Il faut trouver des critères généraux qui permettront de résoudre équitablement les problèmes d'éducation et de normes d'instruction du point de vue national tout en allégeant la propriété foncière de la plus grande partie des frais scolaires.

Il y a quelques jours, l'honorable député de Nanaïmo (M. Cameron) a dit à la Chambre que les soudeurs canadiens n'avaient pas eu des possibilités égales d'emploi à celles des soudeurs Américains sur les chantiers de construction de certains tronçons de pipeline. L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) dit que des cas semblables lui ont été signalés qui, après enquêtes, se

[M. Broome.]

sont révélés exacts. Prévenu de la situation, l'ex-ministre du Travail avait répondu qu'on n'en avait admis qu'un nombre limité à titre de surveillants. Je signale à la Chambre que les honorables députés ont sous-estimé les faits. Des centaines de citoyens américains ont immigré ici sans avoir la moindre intention de résider en permanence au Canada. D'autres sont venus comme visiteurs, censément, mais en réalité pour occuper des emplois en vertu d'arrangements préalables. Il s'agit en l'occurrence non seulement de soudeurs, mais aussi d'ingénieurs, de contremaîtres et d'autres surveillants. Bien des emplois auraient pu être désignés sous l'étiquette "réservés à des Américains".

A toutes fins pratiques, en certains domaines de la construction en Colombie-Britannique et en Alberta nous sommes devenus un autre État de l'union américaine. Je ne parle pas sans connaissance de cause. Depuis 12 ans, je m'occupe activement de questions de génie dans l'Ouest. A mon avis, les citoyens américains qui immigreront chez nous devraient être assujétis aux règlements qui régissent les Canadiens émigrant aux États-Unis. Les employés américains de filiales canadiennes devraient être tenus de se former des remplaçants canadiens, sinon de devenir citoyens canadiens s'ils comptent rester ici en permanence. Il est grand temps qu'on tienne compte de l'intérêt national du Canada dans l'exploitation de filiales canadiennes qui appartiennent entièrement à des sociétés étrangères. Il y a longtemps que nous avons secoué le joug du colonialisme, mais le joug de la vassalité économique devient de plus en plus fermement fixé à nos cous. Je dirai à la Chambre qu'il y a des ingénieurs hautement spécialisés, d'habiles artisans surveillants qui sont sans travail à Vancouver et à Edmonton, tandis que les postes qui devraient leur revenir sont occupés par des citoyens américains qui n'ont nullement l'intention de devenir citoyens canadiens.

L'octroi de permis de travail est devenu une affaire courante chez nos fonctionnaires et, dans son ensemble, le régime a besoin d'un resserrement. Aucun permis ne devrait être accordé, à moins que la société qui en fait la demande ne prouve qu'elle ne peut obtenir des Canadiens compétents. Je puis assurer à la Chambre que, si l'on suivait cette méthode, nous n'aurions guère besoin de techniciens étrangers, si tant est que nous en aurions besoin.

Nous accueillons avec plaisir tous les capitaux étrangers. Ces capitaux sont nécessaires à la mise en valeur et à l'exploitation de nos ressources. Notre pays est un lieu sûr pour ces capitaux; notre économie est celle de la